

## Liste de vérification pour la direction d'école - Responsabilités des membres du personnel enseignant, entraîneurs et superviseurs d'activités intra-muros

Informez les membres du personnel enseignant, les entraîneurs et les superviseurs d'activités intra-muros de ce qui suit :

- Les membres du personnel enseignant, les entraîneurs et les superviseurs des intra-muros sont tenus de lire les fiches d'activité pertinentes avant de faire participer les élèves à une activité physique.
- L'emplacement et l'accès aux Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation ([securite.ophea.net](http://securite.ophea.net)) ou à la version adaptée du conseil scolaire.
- Si nécessaire, les membres du personnel enseignant peuvent augmenter le niveau de sécurité des Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation, mais ne doivent jamais le réduire.
- L'accès à l'information et aux ressources énumérant les activités physiques qui sont approuvées ou non par le conseil scolaire.

### Renseignements médicaux

---

Informez les membres du personnel enseignant, les entraîneurs et les superviseurs d'activités intra-muros de ce qui suit :

- Avant de proposer une activité physique, il faut vérifier les renseignements médicaux des élèves en suivant les procédures du conseil scolaire ou de l'école.

Consultez le [Modèle d'une lettre pour les parents/tuteurs pour les activités du programme-cadre](#) et le [Modèle d'un formulaire médical et d'avis sur l'élément de risque pour les activités du programme-cadre](#) / [Modèle d'une lettre pour les parents/tuteurs pour les sports interscolaires](#) et le [Modèle d'un formulaire médical et le consentement à la participation pour les sports interscolaires](#) / [Modèle d'une lettre pour les parents/tuteurs pour les activités intra-muros](#) et le [Modèle d'un formulaire médical et le consentement à la participation pour les activités intra-muros](#).

- Les protocoles du conseil scolaire ou de l'école et les plans de soins pour les élèves ayant des affections médicales (par exemple, l'asthme, l'anaphylaxie, le diabète).

Consultez [Asthme](#) et [Syndrome de la mort subite par arythmie \(SMSA\)](#).

## Commotion cérébrale

---

Informez ou formez les membres du personnel enseignant, les entraîneurs et les superviseurs d'activités intra-muros de ce qui suit :

- Les protocoles de sensibilisation, de reconnaissance, de gestion et de prévention des commotions cérébrales du conseil scolaire et les outils de mise en œuvre.
- Leur rôle pour informer et former les élèves sur la sensibilisation et la prévention des commotions cérébrales propres à l'activité.

## Secourisme

---

- Indiquer l'emplacement des trousse de premiers soins de l'école. Informer la direction d'école lorsqu'il faut réapprovisionner les fournitures.
- Fournir l'information du conseil scolaire ou de l'école concernant le plan de premiers soins et d'intervention de secourisme.

Consultez [Intervention de secourisme et premiers soins](#).

- Les procédures de signalement des blessures de l'école et les formulaires que doivent utiliser la direction d'école, les parents/tuteurs et le fournisseur d'assurance.

## Équipement

---

Informez ou formez les membres du personnel enseignant, les entraîneurs et les superviseurs d'activités intra-muros de ce qui suit :

- La responsabilité d'inspecter visuellement l'équipement avant l'activité.

Consultez le **Modèle de liste de vérification (équipement du gymnase)**.

- Les procédures à suivre pour signaler tout équipement endommagé ou non sécuritaire à la direction d'école et empêcher son utilisation.
- L'importance d'informer les élèves que l'équipement de protection doit être porté correctement.

## Installations

---

Informez ou formez les membres du personnel enseignant, les entraîneurs et les superviseurs d'activités intra-muros sur leur responsabilité concernant ce qui suit :

- Informer les élèves que l'utilisation du gymnase, des aires d'activités et de l'équipement est interdite sans supervision appropriée du membre du personnel enseignant.
- Inspecter visuellement les installations avant leur utilisation.

Consultez le **Modèle de liste de vérification de sécurité (installations du gymnase)** et le **Modèle de liste de vérification (installations extérieures)**.

- Suivre les procédures de l'école pour signaler les situations dangereuses à la direction d'école ou au concierge (par exemple, les surfaces très inégales, les trous, les roches).
- Suivre les procédures de l'école pour gérer les situations dangereuses (par exemple, les éliminer).

- Suivre les procédures de l'école applicables pour l'ouverture et la fermeture de la cloison ou du rideau du gymnase.
- Suivre les procédures de l'école pour le déplacement et l'entreposage des buts amovibles.

## **Vêtements/Chaussures/Bijoux**

---

Informez ou formez les membres du personnel enseignant, les entraîneurs et les superviseurs d'activités intra-muros sur leur responsabilité concernant ce qui suit :

- Communiquer et de faire respecter les attentes aux élèves en ce qui concerne les vêtements, les chaussures et les bijoux appropriés pour l'activité physique.

## **Consignes de sécurité**

---

Informez ou formez les membres du personnel enseignant, les entraîneurs et les superviseurs d'activités intra-muros sur leur responsabilité concernant ce qui suit :

- Le membre du personnel enseignant doit fournir les consignes de sécurité aux élèves avant qu'ils participent à l'activité physique.
- Les consignes de sécurité fournies aux élèves doivent être documentées dans une planification quotidienne ou d'unité (présence, date, heure, aperçu).

## **Risques liés à l'activité**

---

Informez les membres du personnel enseignant, les entraîneurs et les superviseurs d'activités intra-muros sur leur responsabilité concernant ce qui suit :

- Communiquer aux élèves les risques possibles associés à l'activité, les façons de minimiser ces risques, les procédures et les règles pour un jeu sécuritaire et les conséquences du non-respect de ces procédures.

## Facteurs environnementaux

---

Informez ou formez les membres du personnel enseignants, les entraîneurs et les superviseurs d'activités intra-muros sur leur responsabilité concernant ce qui suit :

- Les procédures du conseil scolaire et de l'école en rapport avec les conditions météorologiques et les insectes (par exemple, virus du Nil occidental, maladie de Lyme)

Consultez [Météo](#).

## Activités de plein air (par exemple, le canotage)

---

Informez les membres du personnel enseignant des procédures du conseil scolaire et de l'école en rapport avec :

- Le processus d'approbation;
- Les formulaires de consentement;
- Les renseignements médicaux des élèves;
- Le test de natation pour les élèves;
- Les moyens de transport utilisés pour les élèves.

## Fournisseurs d'activités externes

---

Informez les membres du personnel enseignant et les superviseurs d'activités intra-muros de ce qui suit :

- Les procédures du conseil scolaire et de l'école en rapport avec les fournisseurs d'activités externes, sur place ou à l'extérieur du terrain de l'école.

Consultez [Fournisseurs d'activités externes](#).

## Supervision

---

Informez les membres du personnel enseignant, les entraîneurs et les superviseurs d'activités intra-muros de leurs responsabilités concernant la supervision de l'activité physique :

- Toutes les activités doivent être supervisées selon les trois catégories de supervision (directe, sur place, générale).
- Un membre du personnel enseignant, un entraîneur ou un superviseur d'activités intra-muros qui n'est pas familier avec les techniques de l'activité (par exemple, aucune expérience récente) doit s'abstenir d'enseigner l'activité jusqu'à ce que de l'aide soit obtenue auprès du personnel suffisamment formé ou la formation soit reçue.
- Les bénévoles, les stagiaires et les élèves ne peuvent pas être responsables d'une activité qui requiert une supervision indépendante des élèves.
- Les attentes de l'école en ce qui concerne la conduite dans les vestiaires et la surveillance des vestiaires doivent être décrites.

## Membres du personnel enseignant suppléant

---

- Informez le membre du personnel enseignant des procédures du conseil scolaire ou de l'école lorsque des membres du personnel enseignant suppléant doivent enseigner une activité physique.

## Responsabilités supplémentaires concernant les activités intra-muros

---

Informez les superviseurs d'activités intra-muros de leurs responsabilités concernant ce qui suit :

- Les attentes concernant la philosophie et l'organisation du programme intra-muros de l'école.

- Fournir et recueillir pour chaque élève qui veut participer un formulaire de consentement à la participation, de reconnaissance des risques, et de renseignements médicaux signé par les parents/tuteurs, avant la tenue de l'activité.

Consultez le [Modèle d'une lettre pour les parents/tuteurs pour les activités intra-muros](#) et le [Modèle d'un formulaire médical et le consentement à la participation pour les activités intra-muros](#).

- Établir un processus pour s'assurer que les responsables des intra-muros sont bien informés et formés pour s'acquitter de leurs fonctions.
- Fournir des renseignements sur la prévention des commotions cérébrales pour l'activité en question.
- Informer tous les élèves des risques de l'activité, des moyens de minimiser ces risques et des règles de l'activité avant le début de l'activité ; documenter cette communication (nom de l'élève, date, message de sécurité).
- Réglementer la présence de spectateurs afin qu'ils ne posent pas de risque pour la sécurité.

## **Responsabilités supplémentaires concernant les activités interscolaires**

---

Informez tous les entraîneurs sur ce qui suit :

- Les attentes concernant l'entraîneur.

Consultez [Fonctions de l'entraîneur](#).

- La philosophie interscolaire de l'école concernant la sécurité en lien avec la participation et les attentes des élèves, le traitement des arbitres, les adversaires et le franc-jeu.
- Les exigences en matière de secourisme pour les activités à risque moins élevé et plus élevé doivent être respectées pendant toute la durée des entraînements et des compétitions. Consultez la fiche de l'activité interscolaire et plus spécifiquement, la section Secourisme.

- Les procédures du conseil scolaire/école pour désigner une personne adulte pour surveiller et accompagner les élèves lorsque l'entraîneur n'est pas du même sexe que les élèves et que ces derniers pourraient devoir y passer la nuit.
- Fournir et recueillir pour chaque élève un formulaire de consentement à la participation, de reconnaissance des risques, et de renseignements médicaux signé par les parents/tuteurs, avant de permettre sa participation aux essais et à l'activité.

Consultez le **Modèle d'une lettre pour les parents/tuteurs pour les sports interscolaires** et le **Modèle d'un formulaire médical et le consentement à la participation pour les sports interscolaires**.

L'entraîneur doit apporter la partie du formulaire réservée aux personnes à contacter en cas d'urgence et aux renseignements médicaux à tous les entraînements et à toutes les compétitions.